

# Merci à La Nouvelle République du Centre-Ouest

Très bonne nouvelle et très bon article que celui paru le lundi 16 février dernier sous la plume de Sébastien Kerouanton dans la Nouvelle République.



Titré avec malice « Le conseil général se libère des logiciels payants », il nous raconte pourquoi et comment le conseil général des Deux-Sèvres migrera d'ici 2010 son parc d'un petit millier d'ordinateurs de la suite bureautique Microsoft Office à son alternative libre OpenOffice.org.

Outre cet article on pourra lire un rappel bienvenu de la situation chez les pionniers de la gendarmerie nationale (qui, non, rien de rien, non, ils ne regrettent rien), et deux encarts, l'un sur la différence entre logiciel libre et gratuit (qui pour ne pas évoquer le code source jongle un peu avec les droits de la propriété intellectuelle) et l'autre sur la galaxie du logiciel libre (où quelques logiciels phares sont cités, tout comme Framasoft d'ailleurs).

Vous les trouverez tous en pièce-jointe ci-dessous dans le pdf de l'article tel qu'il est apparu dans le journal papier (ou *print* chez les modernes).

Nous ne sommes pas là pour distribuer des bons points aux journalistes, mais grand merci. Cela fait non seulement plaisir à lire mais est également susceptible de faire réfléchir d'autres institutions (voire même directement des particuliers)

qui hésitent à s'embarquer dans un similaire et salubre processus.

Vous travaillez dans une collectivité territoriale qui demeure à quai avec Microsoft ? Que ne diriez-vous de subrepticement imprimer le pdf pour le coller sauvagement près de la machine à café !

Quant à la dernière phrase de l'article principal, je me l'encadre près de la cheminée : « L'objectif n'est pas seulement de faire des économies, mais de s'inscrire dans un mouvement politique de changement des comportements. »

## **Le conseil général se libère des logiciels payants**

### **URL d'origine du document**

*La Nouvelle République - Sébastien Kerouanton - Lundi 16 février 2008*

**Le conseil général va abandonner le coûteux Microsoft Office au profit d'un logiciel libre gratuit. De nombreuses administrations ont déjà fait ce choix.**

Au revoir Microsoft Office, bonjour Open Office. Une petite révolution se prépare sur un petit millier d'ordinateurs du conseil général des Deux-Sèvres. D'ici 2010, les logiciels de bureautique de marque Microsoft devraient avoir disparu des PC, au profit de traitements de texte et tableurs d'origine « libre ». C'est à dire gratuits (ou presque, lire par ailleurs).

Gain théorique : 150 € de licence annuelle par poste de travail. « Mais il est trop tôt pour mesurer l'économie réelle, car les coûts induits les premières années ne sont pas encore définis, précise le premier vice-président, Alain Mathieu. Il ne s'agit pas simplement d'installer sur les ordinateurs un logiciel gratuit qu'on a trouvé sur internet ! Reconfigurer les postes aura un coût ».

Le nouveau programme devra en effet s'intégrer dans une longue chaîne informatique et « communiquer » avec de nombreux congénères : des logiciels « métier », spécifiques à un service, développés ou modifiés en interne. « Nous aurons forcément à gérer des problèmes de compatibilité, sur les documents Excel par exemple », prédit Florian Morisset, responsable du service informatique, en charge du chantier de conversion. Il faudra aussi préparer au nouveau logiciel des utilisateurs habitués de longue date aux produits Microsoft. « Nous en sommes à la première étape : former des référents dans chaque

service, qui pourront aider leurs collègues », poursuit Florian Morisset.

## **Un chantier informatique et humain**

Observe-t-on des réticences ? « Il y a des a priori infondés sur la qualité du produit, en raison de sa gratuité, et la confiance dans la marque, estime Alain Mathieu. Mais les performances d'Open Office sont largement suffisantes pour l'usage que nous en faisons ». « Les logiciels Word et Excel sont rarement utilisés au delà de 20 % de leurs possibilités », confirme Florian Morisset.

« Le déploiement d'Open Office sera prudent et progressif, reprend Alain Mathieu. L'objectif n'est pas seulement de faire des économies, mais de s'inscrire dans un mouvement politique de changement des comportements. »

## **Les gendarmes ont gagné au change**

### **URL d'origine du document**

*La Nouvelle République - Lundi 16 février 2008*

Dans les brigades de gendarmerie des Deux-Sèvres et d'ailleurs, la conversion aux logiciels libres est déjà de l'histoire ancienne. Sur les 70.000 ordinateurs de la gendarmerie nationale (dont 450 pour notre département), la migration de Microsoft Office à Open Office s'est faite en 2005. « Cette phase a duré un an et demi, et les problèmes ont été très limités, explique le lieutenant-colonel Xavier Guimard, à la sous-direction des télécommunications et de l'informatique. Nous avons aujourd'hui très peu de plaintes des gendarmes utilisateurs. A l'époque, il a surtout fallu recréer tous les modèles de documents, et former le personnel. 800.000 € ont été consacrés à la formation ».

Une dépense à comparer avec les 2 millions d'euros investis jusque-là tous les ans dans les achats de licences... L'économie générée par les logiciels libres est considérable. D'autant qu'Open Office s'accommode d'ordinateurs moins performants. Cela génère des économies indirectes sur le renouvellement plus lent du parc informatique.

Les informaticiens de la gendarmerie ont aussi exploité l'accès au code source. La possibilité d'opérer dans les entrailles du logiciel : « Nous avons développé des applications particulières, dont un programme d'assistance dans la rédaction des procédures judiciaires. En communiquant avec deux autres logiciels, il permet au

gendarme de gagner du temps ». La gendarmerie estime que cette application créée grâce à l'accès au code source produit un gain annuel de... trois millions d'heures de travail. Prochaine étape : l'adoption de Linux pour remplacer Windows. Cette transition se fera au rythme du renouvellement des unités centrales, et devrait être achevée d'ici cinq à six ans.

## Repère

### **URL d'origine du document**

*La Nouvelle République - Lundi 16 février 2008*

En matière de logiciel, « libre » et « gratuit » ne sont pas synonymes. Dans le premier cas, le concepteur du logiciel renonce à ses droits sur la propriété intellectuelle de sa création. Dans les faits, ce logiciel libre est souvent disponible gratuitement. Mais une société peut le commercialiser, avec par exemple un service après-vente. Au contraire, rien n'interdit à un créateur de logiciels de distribuer gratuitement l'un de ses produits, tout en en conservant la propriété intellectuelle. Ce « gratuiciel » n'est donc pas libre.

## En savoir plus : La galaxie libre

### **URL d'origine du document**

*La Nouvelle République - Lundi 16 février 2008*

Parmi les logiciels libres les plus connus du grand public, citons Mozilla Firefox, un navigateur internet qui remplace déjà Explorer sur de nombreux PC. Du côté des messageries, c'est Thunderbird, cousine de Firefox, qui se positionne comme sérieux rival d'Outlook. Pour la bureautique, Open Office, en cours d'adoption au conseil général, détrône déjà Word et Excel dans plusieurs administrations. Moins répandu chez les particuliers, mais en croissance régulière, Linux : ce système d'exploitation grignote le quasi-monopole de Windows. Clam et Clamwin sont les antivirus les plus connus de la sphère libre. Le second étant la version adaptée à Windows. A noter qu'il existe des logiciels libres dédiés à l'apprentissage, au graphisme, à la généalogie, des jeux, etc. ([www.framasoft.net](http://www.framasoft.net))

*Edit : Vive la presse régionale ! Aujourd'hui (mardi 17 février) c'est au tour du Bien Public de nous pondre un article en tout point similaire, Logiciels libres : les administrations et collectivités sont séduites, dont voici un extrait que je place au*

*dessus de l'autre sur la cheminée : « Plus que le logiciel libre c'est l'esprit du logiciel libre qui nous séduit : développement, mutualisation, partage d'expérience, enchérit le conseil général. Les vrais enjeux de cette démarche sont d'aboutir à un patrimoine de logiciels utiles aux missions du service public. »*